

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le député me permet-il une question?

M. Baker (Grenville-Carleton): Quand j'aurai terminé.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Sera-ce ce matin ou cet après-midi?

M. Baker (Grenville-Carleton): Je ne veux pas empiéter sur l'heure de dîner du député, mais ce sera vraisemblablement cet après-midi. Si le député considère cela comme une promesse et s'il veut aller dîner dès maintenant au restaurant du Parlement, il peut le faire, et je serai prêt à répondre à sa question cet après-midi.

M. Benjamin: Il n'y va jamais.

M. Baker (Grenville-Carleton): S'il préfère prendre un sandwich et un café à son bureau, qu'il le fasse.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je reste ici.

M. Baker (Grenville-Carleton): Je disais qu'il y a au Canada dix de ces lieutenants-gouverneurs, tous des hommes ou des femmes qui se sont distingués non seulement dans leur profession, mais dans la vie publique, longtemps avant d'accéder à ces fonctions, et c'est pourquoi le premier ministre de l'époque leur a conféré cet honneur. Les Canadiens devraient leur être reconnaissants, non seulement de leurs services dans le passé, mais du seul fait qu'ils aient accepté cet office. Quand je songe à combien ils ont été négligés depuis 12 ans, j'estime que nous devrions être doublement reconnaissants à ces hommes et à ces femmes qui ont accepté ce poste en pareilles circonstances.

Il est trop facile de prendre nos hommes et nos femmes publics pour cibles. Je suppose que les députés, évoluant dans le domaine controversé de la politique active, ouverte, manifeste, doivent l'accepter de temps à autre. Ce qui ne veut pas dire que certaines critiques à leur endroit ne sont pas moins fondées. Par contre, je n'aime pas voir les membres de l'ordre judiciaire canadien, ordre qui nous a servi de façon remarquable, par la qualité des hommes et des femmes qui ont acceptés d'être nommés au Banc, qui ont coupé les liens avec leur milieu professionnel, faire l'objet d'attaques comme celles dont nous sommes témoins aujourd'hui. De voir les lieutenants-gouverneurs de ces provinces faire l'objet de pareilles attaques, grossières, viles et politiques à la Chambre, cela m'irrite personnellement. Il s'agit en fait d'une attaque contre les représentants de Sa Majesté la Reine dans toutes les provinces.

Je reproche au gouvernement de ne pas avoir présenté de bill à ce sujet plus tôt et de ne pas avoir instauré de système qui permettrait de revoir ces traitements chaque année tout comme je lui reproche d'ailleurs de ne pas avoir instauré un tel système pour le traitement des juges et des députés. Si certains députés veulent protester, c'est peut-être conforme au Règlement de la Chambre et aux règles des débats publics sur les questions publiques, mais ce serait de très mauvais goût. De plus, le député qui va bénéficier de la bonne œuvre qui sera créée regrettera

Traitements—Loi

d'avoir soulevé la question de cette manière, quand il relira son discours.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Cela dit, je ne veux pas laisser entendre qu'aucun groupe au Canada ne mérite que son salaire, son traitement ou sa pension soit augmenté, parce que c'est un fait. C'est un problème auquel nous devons faire face. C'est le grand défi qui se pose au gouvernement, et qu'il n'a pas relevé, car la situation s'est aggravée depuis 1963. Lorsque les postiers demandent plus d'argent, lorsque les manœuvres et hommes de métier de la Fonction publique en font autant, que les personnes âgées se plaignent qu'elles peuvent de moins en moins faire face au coût de la vie, ils disent en fait que nous devons réexaminer la distribution des revenus au pays, ce dont je conviens, mais je crois qu'il est très injuste de se servir de ce prétexte pour attaquer la couronne et les hommes et les femmes qui œuvrent pour le pays. Je regrette que le député de la Saskatchewan ait tenu de tels propos.

Madame l'Orateur, puis-je dire qu'il est 1 heure?

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. Baker (Grenville-Carleton): Madame l'Orateur, avant la suspension de la séance pour le déjeuner, je traitais de la répartition du revenu au Canada. J'en traitais dans le contexte des remarques des membres du Nouveau parti démocratique, au sujet de l'orientation à donner au redressement des revenus. Je disais qu'il n'y a pas deux façons d'y arriver, que le grand défi que doivent relever les Canadiens et le gouvernement—et il faudra se demander s'il a atteint son but—porte sur la répartition des revenus.

Les directives nationales ont fait défaut chez nous en ce qui concerne la répartition du revenu. Les puissants, les gens puissants dans les circonscriptions représentées par mes amis du Nouveau parti démocratique ont été en mesure de se réserver une part de plus en plus considérable des avantages financiers—avantages dont la valeur n'augmente pas pour autant. D'où les pressions dans notre régime économique, auxquelles le ministre des Finances (M. Turner) doit maintenant remédier. Une des catégories peu influente et considérable, qui remplit une fonction constitutionnelle valable au sein de notre régime est celle des dix lieutenants-gouverneurs qui font l'objet de la mesure législative à l'étude. Il y a lieu, d'après moi, de leur accorder l'importance que leurs fonctions semblent justifier.